



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2

Téléphone : 02.98.80.59.12

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

**UN CTL TARDIF POUR UN DIALOGUE SOCIAL
A RECONSTRUIRE**

Lors du Comité technique local du 28 juin dernier, la délégation **FO DGFIP29** avait demandé la convocation du CTL en septembre et l'inscription à l'ordre du jour d'un point d'étape budgétaire, alors qu'il nous remontait déjà que bon nombre de Directions se trouvaient en difficulté.

Tous les ans, **FO DGFIP29** demande que ce point d'étape budgétaire puisse se faire à la rentrée, afin que les organisations syndicales et leurs mandants obtiennent une lisibilité sur les moyens de fonctionnement dans les services.

Malheureusement, à chaque fois l'Administration se fait « tirer l'oreille » et même si la Directrice nous a indiqué dans une réunion fin septembre, que la DDFIP29 n'était pas en cessation de paiement, il va s'en dire que le quotidien vécu par les agents dans les services laisse à penser le contraire...

Alors que 2000 suppressions d'emplois sont à nouveau programmées pour 2014 et vont affaiblir toujours plus les services et les agents, la diminution constante des crédits de fonctionnement et d'investissement ne fait qu'amplifier le ras le bol général !!

La Directrice a finalement décidé de réunir le Comité Technique Local notamment sur cette question budgétaire, le 21 novembre prochain.

Pour **FO DGFIP29**, même s'il vaut mieux tard que jamais, les consignes récentes données par la Direction sur la question des frais de déplacements, et notamment la date butoir du 22 novembre de validation dans AGORA, démontre bien que dans un calendrier aussi proche de la fin d'année, nous nous situons désormais sur l'examen d'un quasi bilan de l'exercice budgétaire 2013.

Dans la rubrique : l'Administration fait le minimum voire moins en ce qui concerne l'organisation du dialogue social départemental, l'ordre du jour du prochain CTL du 21 novembre, n'évoque en rien la situation de la Trésorerie de Saint Thégonnec et notamment les profondes modifications d'organisation de ce service public depuis le 1^{er} octobre dernier.

Sur un sujet aussi important, l'Administration se doit de respecter les dispositions prévues par le décret n°2011-184 du 15 février 2011, et **FO DGFIP 29** demande que cette question touchant à l'organisation et au fonctionnement de cette Trésorerie soit rajoutée à l'ordre du jour et comme il se doit, soumise au vote du Comité Technique Local.

Pour FO DGFIP29, le dialogue social de la DDFIP du Finistère est à reconstruire !

**VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR
N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE**